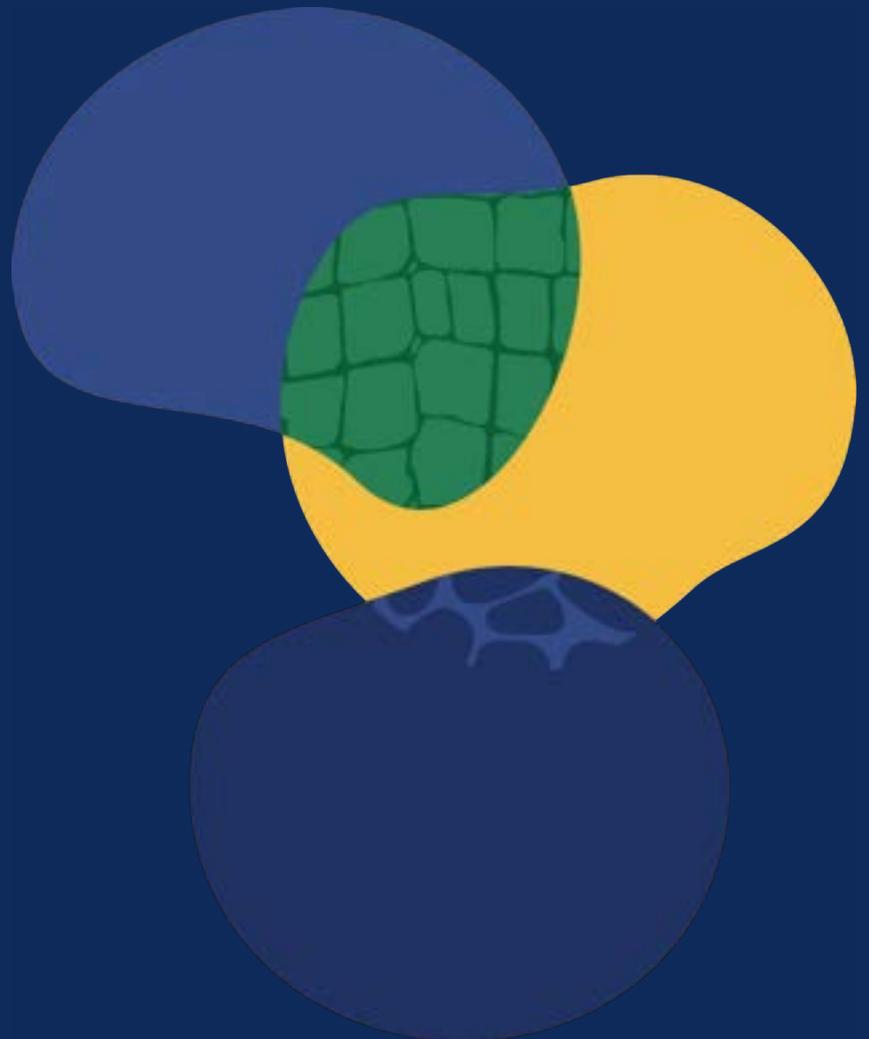




FAMAE
IMPACT

FPCI FAMAE IMPACT I

Rapport ESG 2024



FAMAE Impact
61 B rue Bichat 75010 PARIS
Société par actions simplifiée au capital
de 375 250 euros immatriculée au RCS de Paris
Siret 850 524 851 - Agrément AMF n° GP-20000012

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2024
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES

I. L'approche ESG

A. Qu'est-ce que l'ESG ?

L'analyse ESG consiste à intégrer des critères spécifiques à trois grands domaines ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans les processus d'investissement, pour compléter l'analyse traditionnelle (stratégique et financière) sur des dimensions qui ont été longtemps ignorées ou sous-pondérées.

Il s'agit essentiellement d'un cadre de référence (les domaines et sous-domaines couverts) et d'un ensemble de critères et de données relatives à ces critères.

Cette analyse dite « extra-financière » peut éclairer la décision d'investissement quelle que soit l'entreprise analysée, indépendamment de son secteur d'activité, les biens ou services qu'elle produit ou distribue (la pratique a son origine dans l'univers du côté). Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, actionnaires, partenaires, sous-traitants et clients).

L'intérêt pour l'investisseur de mener cette analyse et d'ensuite essayer d'améliorer les pratiques ESG répond à un double objectif :

- Minimiser le niveau de risque en s'assurant que les domaines couverts par l'ESG sont correctement pris en compte par l'entreprise et éviter les dysfonctionnements dans ces domaines ;
- Améliorer la performance de l'entreprise dans les domaines de l'ESG ce qui produirait des avantages économiques sur le long terme (attractivité pour les salariés, économies liées à une meilleure gestion des déchets, confiance des fournisseurs et des clients...)

L'impact environnemental (l'objectif du Fonds) n'est pas complètement capturé dans l'analyse ESG, puisque ce n'est pas son objet et qu'elle se contente de décrire des pratiques (et éventuellement leurs résultats). L'analyse d'impact de son côté vise à identifier le bénéfice environnemental que les utilisateurs/clients retirent du bien ou service produit par l'entreprise en s'assurant que l'empreinte environnementale de sa mise à disposition soit raisonnable et très inférieure à l'empreinte d'un scénario de référence. Dans une thèse d'investissement dite « à impact », le choix du secteur d'activité et du stade de maturité, mais aussi l'intentionnalité de l'équipe, la mise en œuvre de la mesure, et l'additionnalité sont des facteurs essentiels du succès de la promesse d'impact du fonds, qui ne sont pas capturés dans une analyse/démarche ESG.

Les deux notions (ESG et Impact) sont complémentaires et les deux démarches coexistent dans l'organisation et les processus. Notamment la partie E de l'analyse ESG couvre de nombreux aspects du sujet « coût environnemental » de la fabrication de l'impact.

B. Pourquoi l'ESG ?

Depuis sa création en avril 2020, la société de gestion FAMAÉ Impact (ci-après, la "SGP") s'est fixée comme objectif d'être un acteur de référence dans la conception de stratégies d'investissement à fort Impact environnemental.

Notre approche repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux de développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme.

La responsabilité sociale et environnementale, ainsi que la bonne gouvernance d'entreprise favorisent directement le développement des sociétés.

Au-delà des intentions, FAMAÉ Impact a souhaité intégrer la prise en compte des critères extra-financiers ESG (c'est-à-dire : environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans l'ensemble de ses processus (notamment d'investissement et en complément de l'analyse financière classique). Cette pratique contribue à une meilleure connaissance des sociétés et permet ainsi une meilleure appréciation des risques.

Avril
2020
Création de la Société

C. Gouvernance et fonctionnement

a. Déploiement dans la SGP

La stratégie ESG, ses objectifs, ses moyens et ses outils sont validés annuellement par le Conseil de Surveillance de la SGP, qui en confie l'exécution au Directoire et à l'équipe d'investissement. Le Comité d'impact mis en place par la SGP peut être sollicité sur des sujets ESG, même si ce n'est pas sa fonction principale.

FAMAE Impact a fait le choix de ne pas constituer d'équipe d'analystes ESG (comme dans le cadre de l'analyse d'impact environnemental) dédiée, les équipes d'investissement sont donc directement responsables du suivi et de l'engagement extra-financiers des entreprises du portefeuille.

b. PRI

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI www.unpri.org), FAMAE Impact adhère à cette initiative internationale et s'engage donc à en appliquer pleinement les principes fondateurs (ci-dessous – directement issus de la charte) :



- 1 ● Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- 2 ● Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.
- 3 ● Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
- 4 ● Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- 5 ● Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des principes.
- 6 ● Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des principes.

Il apparaît donc clairement au titre des engagements 1, 2 et 3, que la définition précise de la politique ESG et sa mise en œuvre constituent une condition essentielle du respect des PRI.

c. Application des principes ESG en interne

La SGP définit et met en œuvre sa charte ESG en interne concernant l'exercice de son activité propre (donc hors l'activité des participations du Fonds).

d. Communication

La communication de notre démarche d'investisseur responsable auprès des investisseurs des fonds gérés et des autres parties prenantes est exposée dans des documents suivants :

- Le rapport annuel ESG, qui présente le bilan des activités d'investisseur responsable et les avancées ESG par rapport à l'année précédente.
- La charte ESG interne de la société (SGP).

e. Labellisation



Dans le cadre de l'obtention du label Greenfin par le Fonds, un certain nombre d'engagements ESG doivent être respectés :

« Les fonds candidats à la labellisation doivent assurer une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G), et démontrer leur impact sur la construction et la vie du portefeuille. Ils décrivent leur processus de veille et de gestion des controverses ESG, et les moyens correspondants mobilisés. »

D. Méthodologie d'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement

Étapes du Cycle d'investissement



II. Les faits marquants de 2024

En 2024, FAMAÉ IMPACT I (ci-après le « Fonds ») a réalisé :

- 1 nouvel investissement dans la société NOIL pour un montant de 1 249K€, portant le nombre de participations du Fonds à 12 (dont 11 actives) ;

Le détail de cette opération a été transmis précédemment dans les différents rapports de gestion de l'année 2024.

III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

A. Définition des PAI

Les Principal Adverse Impact (PAI) ou principales incidences négative en français sont un ensemble de mesures dont les acteurs des marchés financiers sont tenus de rendre compte au niveau de l'entité de gestion (SGP) pour l'ensemble de ses investissements, ainsi qu'au niveau des fonds lorsqu'ils sont soumis aux PAI. Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs causés par un acteur du marché financier ou son produit financier sur l'environnement et la société. L'objectif premier des PAI est donc de mesurer et éviter les éventuels impacts négatifs d'un investissement. L'Union européenne les définit comme les "effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique".

Il y a 16 indicateurs obligatoires au total : 14 sont applicables aux entreprises, dont 2 spécifiques aux actifs souverains et supranationaux, les 2 autres étant spécifiques aux actifs immobiliers. En plus de ces indicateurs obligatoires, les acteurs du marché doivent opter pour deux indicateurs facultatifs.

Les PAI s'installent progressivement dans le paysage réglementaire depuis plus de trois ans. Et, depuis mars 2021, les gestionnaires d'actifs ont pour obligation de déclarer la manière dont ils vont les intégrer dans leur processus d'investissement.

Les PAI découlent de la mise en œuvre de la réglementation SFDR et incluent les éléments suivants :

- **Impacts environnementaux** : cela englobe les conséquences néfastes sur l'environnement, telles que les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'eau, la déforestation, la destruction des habitats naturels, la consommation excessive des ressources naturelles, etc.
- **Impacts sociaux** : il s'agit des effets négatifs sur les aspects sociaux, tels que les violations des droits de l'homme, le non-respect des normes du travail, les pratiques discriminatoires, l'exploitation des communautés locales, etc.
- **Impacts de gouvernance** : Cela se réfère aux conséquences négatives liées à la mauvaise gouvernance, y compris la corruption, les conflits d'intérêts, les pratiques comptables douteuses, le manque de transparence dans la prise de décision, etc.

Les entités financières doivent évaluer et déclarer les PAI de leurs produits, en tenant compte de facteurs tels que les secteurs d'activité, les politiques d'investissement, les pratiques de gestion des risques, etc. Ces informations doivent être incluses dans les documents de divulgation, tels que les rapports ESG et les politiques d'investissement durables, afin d'informer les investisseurs sur les risques liés à leurs investissements en termes d'impacts négatifs sur l'ESG. Nous avons choisi de les intégrer à notre rapport ESG annuel.

L'objectif du reporting des PAI est de permettre aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement plus éclairées en tenant compte des risques ESG associés aux produits financiers proposés.

B. Les indicateurs

Aujourd'hui, on compte quatorze indicateurs obligatoires et applicables aux entreprises. Parmi eux, six sont relatifs aux "émissions de gaz à effet de serre", un à la "biodiversité", un à "l'eau", un aux "déchets", ainsi que cinq aux "questions sociales et relatives aux employés"¹.

Classification de l'indicateur	Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises bénéficiaires
Gaz à effet de serre (GES)	<ul style="list-style-type: none">• Émissions de gaz à effet de serre• Empreinte carbone• Intensité des gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires• Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles• Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable• Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none">• Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
Eau	<ul style="list-style-type: none">• Émissions dans l'eau
Déchets	<ul style="list-style-type: none">• Taux de déchets dangereux
Social, droits de l'homme et anti-corruption	<ul style="list-style-type: none">• Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales• Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales• Écart de rémunération non ajusté entre les sexes• Diversité des genres au sein du conseil d'administration• Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

¹ France Invest & PWC - Comprendre les textes sur la Finance Durable (septembre 2021)

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES

2. Performance ESG du fonds

I. Synthèse globale

Montants sous gestion :

34,69

MILLIONS D'EUROS

Montants investis au 31/12/2024

17,77

MILLIONS D'EUROS

Secteurs d'activités :



DÉCHETS



AGRICULTURE



EAU



ÉNERGIE

Nombre de participations :

11

PARTICIPATIONS*

Méthodologie

FAMAE Impact a invité ses participations à répondre à une enquête annuelle ESG (voir questionnaire en annexe) portant sur l'exercice 2024, dans le but de réaliser une revue ESG de son portefeuille, d'obtenir une notation ESG et de décrire les actions possibles dans le domaine ESG. Les données de 11 participations interrogées ont pu être collectées au travers d'entretiens à distance réalisés lors du premier trimestre 2025 auprès des dirigeants des entreprises du portefeuille (*les éléments synthétiques ne couvrent que 10 /11 participations).

Le questionnaire utilisé est une version modifiée du questionnaire établi par France Invest (<https://www.franceinvest.eu/>) et adaptée au contexte spécifique des entreprises en portefeuille dans le fonds FAMAE Impact I.

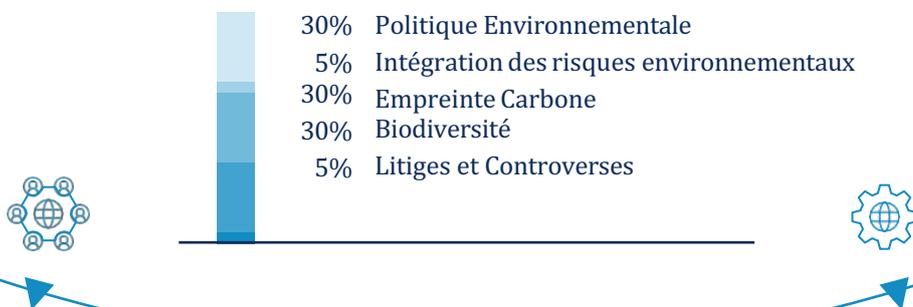
L'objectif du questionnaire est de calculer un score ESG via l'attribution de points en fonction des réponses apportées par les entreprises et du poids de la question dans le calcul du score.

En phase avec nos valeurs et nos objectifs, le questionnaire ESG attribue une pondération importante aux questions environnementales. Ainsi, le critère Environnemental représente la moitié du score final, et se concentre notamment sur l'analyse de l'empreinte carbone des sociétés en portefeuille, ainsi que sur leur prise en compte de la biodiversité. Les critères Sociaux et de Gouvernance comptent pour un quart chacun de la note finale.

$$\text{Score final} = \begin{aligned} & 0,5 \times \text{Score Environnemental} \\ & + 0,25 \times \text{Score Social} \\ & + 0,25 \times \text{Score Gouvernance} \end{aligned}$$

Chacun des scores est construit de la même manière par agrégation et pondération de sous-catégories :

Environnement :



Social :



Gouvernance :



Exemples de critères ESG pris en compte (par catégorie) - Le questionnaire complet étant repris en annexe :

 Environnement	 Social	 Gouvernance
Mise en place d'une politique/stratégie environnementale	Existence d'un mécanisme de partage des bénéfices	Présence de membres indépendants dans les organes de gouvernance
Mise en place d'une politique de gestion des déchets	Mise en place d'une politique en matière de diversité et d'inclusion	Obtention d'un statut particulier en matière de RSE (par exemple "entreprise à mission" ou "Bcorp")
Réalisation d'un bilan carbone	Existence de litiges et de controverses	Nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration ou de Surveillance

B. Principaux résultats

Le but principal de cette analyse ESG du portefeuille (objet de ce rapport) de FAMA Impact I est d'obtenir une « photographie » des pratiques des participations en la matière mais également de pouvoir comparer les résultats obtenus d'une année sur l'autre. A l'issue de ce questionnaire, les scores obtenus n'ont pas vocation à désigner les bons et mauvais élèves, mais plutôt à constituer une base de départ pour pouvoir accompagner les équipes dirigeantes dans l'amélioration et le renforcement de leur approche ESG.

L'administration du questionnaire ESG opéré par FAMA Impact auprès de son portefeuille a constitué une réelle « introspection » pour les participations qui ont pu comparer les actions entreprises depuis l'an passé.

Globalement, il ressort de l'analyse de ce questionnaire un score en régression de 0,67% par rapport à l'an passé passant de 57,5/100 à 56,9/100. Ce score global reflète une relative stabilité des pratiques qui sont mieux comprises et valorisées par les sociétés du portefeuille, même s'il reste améliorable ce qui montre un bon potentiel de progression. Les sociétés récemment rentrées en portefeuille induisent mécaniquement une légère baisse de la moyenne globale observée. Dans les moyennes, il n'est pas tenu compte des scores de la société Novag (société en difficulté, liquidation en 2025).



Ces résultats sont pour partie liés :

- A la taille des entreprises en portefeuille, en règle générale peu structurées dans le domaine et qui n'ont pas encore les moyens de se doter de ressources et d'outils ad hoc sur ces sujets ;
- Au fait que de nombreuses pratiques soient mises en œuvre sans forcément être ni formalisées ni rattachées à une démarche globale.
- Au fait que le portefeuille a continué de s'enrichir avec l'intégration d'une nouvelle entreprise, jeune et évaluée pour la première fois (NOIL). Le niveau de maturité initial, encore limité, contribue mécaniquement à abaisser le score global du portefeuille, sans pour autant préjuger de son potentiel de progression significatif à moyen terme.

Il apparaît que le simple fait d'avoir administré le questionnaire et d'avoir mis le sujet à l'agenda des comités de surveillance de chaque participation permet d'avoir un effet positif sur la performance ESG dans le temps et donc le score à venir, mais aussi et surtout sur la structuration et la cohérence de la démarche ESG dans chaque entreprise.

a. Synthèse « E »

MOYENNE DE
LA NOTATION
ENVIRONNEMENT

61,6
100



En cohérence avec la thèse d'investissement du fonds FAMA Impact I, toutes les participations sont des «pure players» de l'environnement, c'est-à-dire que leur modèle économique et leur raison d'être reposent sur une création de valeur et des objectifs environnementaux.

Ainsi au-delà de l'impact direct du produit/service principal de l'entreprise, les participations ont mis en place de nombreuses initiatives à même de limiter leurs émissions ou les effets négatifs sur la biodiversité de leur activité dans leur fonctionnement quotidien : diminution de la consommation d'eau, programme de sobriété énergétique, limitation des déplacements, réduction des déchets par exemple.

Comme l'an passé, aucune entreprise en portefeuille ne fait l'objet d'un litige ou d'une controverse sur le plan environnemental. Le score moyen pour la partie environnementale est en augmentation de près de 3 points par rapport à 2023, et de 7 points par rapport à 2022.

Néanmoins, la stratégie environnementale et les objectifs chiffrés correspondants restent encore peu définis formellement et rarement liés à un cadre de référence connu (Accords de Paris, Objectifs de développement durable, Trajectoire de réduction des émissions par exemple).

Quatre de nos participations ont réalisé un bilan carbone de leurs activités (au 30/06/25).

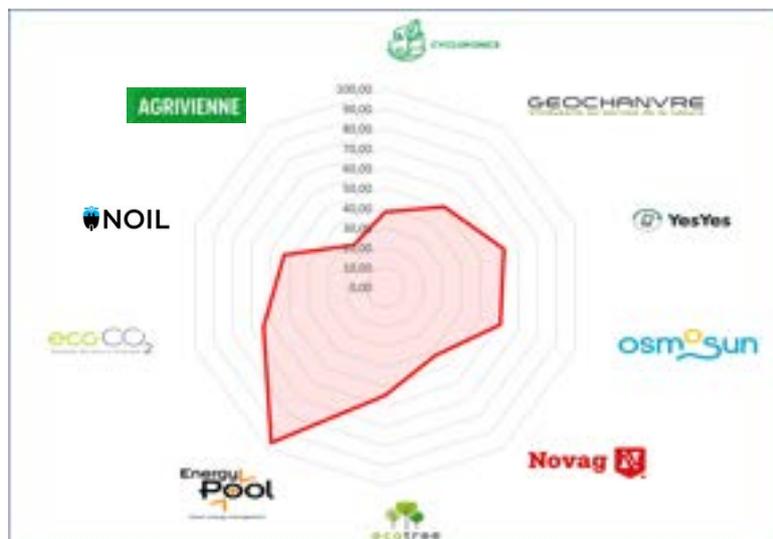
Enfin, l'exposition aux risques liés au changement climatique est mieux comprise, mais n'a pas encore été systématiquement identifiée ni prise en compte par l'ensemble des participations, bien que certaines, par la nature même de leur activité, contribuent directement à renforcer la résilience des écosystèmes vivants et à accompagner leurs clients ou partenaires dans l'adaptation au dérèglement climatique.



b. Synthèse « S »

MOYENNE DE LA
NOTATION SOCIALE

56,2
100



Le score moyen global pour la partie sociale est en baisse de 10 points par rapport au rapport 2023, à la suite de l'intégration de Noil, et du fait que près de 8 entreprises sur les 10 entreprises sondées n'ont pas recruté ou ont perdu des emplois sur 2024, la pondération de la création d'emploi – nette positive – étant assise pour 20% du score S total.

Sur le plan de la santé et de la sécurité, il existe de plus en plus de politiques plus ou moins formalisées et des outils de pilotage (accidents, absentéisme, bien-être) qui s'alignent ou vont parfois au-delà obligations légales des entreprises en la matière.

Pour ce qui est du partage de la valeur, les employés sont globalement associés d'une façon ou d'une autre à la création de valeur de l'entreprise.

La majorité des participations ont développé des initiatives intéressantes en matière d'inclusion et de diversité (mission locale et intégration de personnes handicapées par exemple).



c. Synthèse « G »

MOYENNE DE LA
NOTATION
GOUVERNANCE

48,0
100



Le déploiement de la RSE dans les entreprises du portefeuille n'en est qu'à ses débuts d'où une relative faiblesse des scores sur tous les aspects de structuration de cette démarche.

Par ailleurs, le score moyen global pour la partie gouvernance est stable par rapport à l'année dernière.

La place des femmes dans les organes de direction et au sein du comité d'administration/de surveillance reste à améliorer.

Enfin, peu de participations disposent d'une labellisation traduisant leur engagement.



C. Vision globale des PAI

PAI	Titre	Elément de mesure	Famae Impact I	Taille de l'échantillon
PAI 1	Emissions de GES de scope 1	Tonnes équivalents CO2	752	4/10
PAI 1	Emissions de GES de scope 2	Tonnes équivalents CO2	40	4/10
PAI 1	Emissions de GES de scope 3	Tonnes équivalents CO2	4 533	4/10
PAI 1	Total Emissions GES	Emissions scope 1 + 2 +3	5 314	4/10
PAI 2	Empreinte carbone du portefeuille	Emissions scope 1+2+3 / Actifs gérés (TCO2eq /million d'€)	546	4/10
PAI 3	Intensité carbone du portefeuille	Emissions scope 1+2+3 / CA (TCO2eq /million d'€)	99,2	4/10
PAI 4	Exposition au secteur des énergies fossiles	%	0%	10/10
PAI 5	Part des énergies consommées provenant de sources renouvelables	%	42%	10/10
PAI 6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Consommation d'énergie / CA (GWh/million d'€)	0,03	9/10
PAI 7	Part des activités impactant négativement la biodiversité	%	0%	10/10
PAI 8	Emissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par million d'€ investi	0	10/10
PAI 9	Production de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'€ investi	0	10/10
PAI 10	Part des investissements en violation du Pacte Mondial des Nations Unies	%	0%	10/10
PAI 11	Part des investissements ne disposant pas de mécanisme de surveillance du Pacte Mondial des Nations Unies	%	100%	10/10
PAI 12	Ecart moyen non ajusté de rémunération entre les hommes et les femmes	Différence entre les rémunérations horaires brutes moyennes des salariés	11%	7/10
PAI 13	Mixité du Conseil d'Administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration	17%	9/10
PAI 14	Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques ou biologiques)	%	0%	10/10

La société ADD, n'ayant pas d'activité hors location des actifs, n'est pas incluses dans les PAI.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (réglementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. **Osmosun**
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES



A. Synthèse

Secteurs d'activité	 EAU  ÉNERGIE
Solution	Première solution industrielle au monde de dessalement solaire autonome, économique et écologique
Date de l'opération	24/11/2020 
ODD	   ODD 6 : Accès à l'eau pour tous ODD 7 : Accès à des services énergétiques durables ODD14 : Vie aquatique

B. Activité

Créée en 2014 par Marc Vergnet (serial entrepreneur dans les secteurs de l'accès à l'eau et l'énergie solaire) et Maxime Haudebourg, Mascara Nouvelles Technologies fabrique des unités de dessalement solaire 100% autonomes et sans batterie (unités de <300m3/jour). La société délivre depuis peu à ses clients (principalement des opérateurs publics et privés de réseaux de traitement et de distribution d'eau, et des acteurs des secteurs de l'hôtellerie et de l'industrie) une prestation de service d'EPC (i.e projet clé en main avec équipements dessalement + autres lots). Depuis sa création, l'entreprise a mis en place une quinzaine d'installations, dont des prototypes pour Suez et Masdar. Elle souhaite évoluer dans les années à venir vers une offre de BOO.

Osmosun est depuis mi 2023 une société cotée à la bourse de Paris.

C. Score ESG

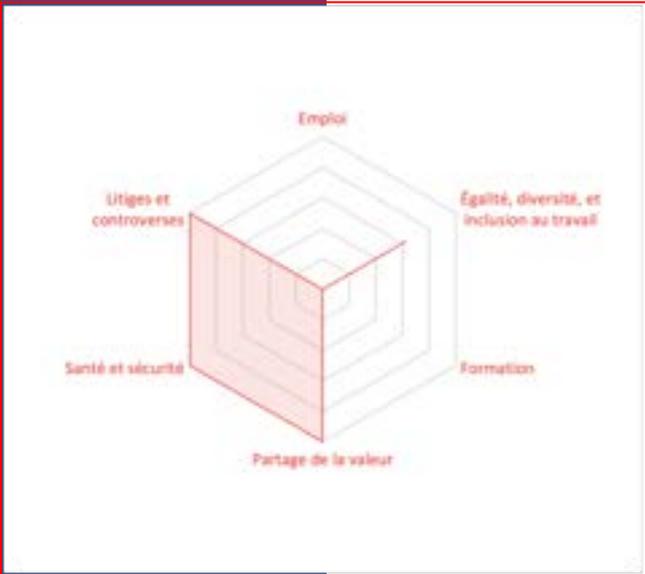


Au global, Osmosun se situe 5 points en dessous de la moyenne du portefeuille.



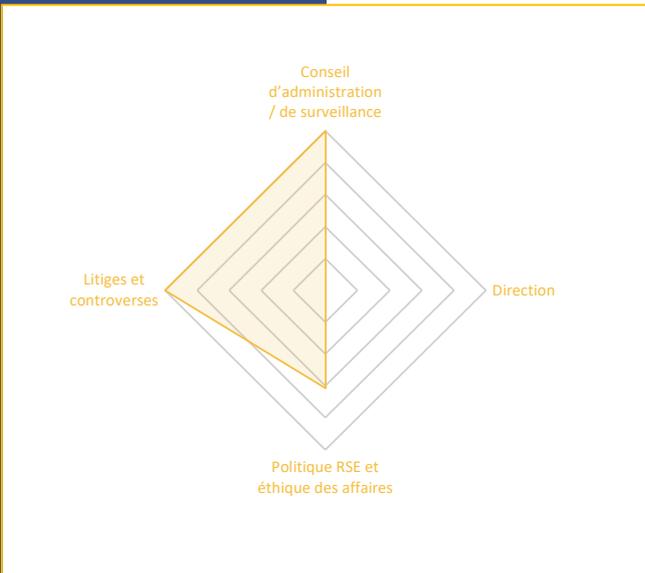
PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Un score près de 12 points inférieur à la moyenne du portefeuille.



PARTIE SOCIALE

4,4 points au-dessus de la moyenne.



PARTIE GOUVERNANCE

Près de 13,9 points au-dessus de la moyenne du portefeuille.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. **Cycloponics**
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES



A. Synthèse

Secteur d'activité	 AGRICULTURE
Solution	Réhabilitation et exploitation de sous-sols inutilisés (parkings et caves) en zone urbaine à destination de l'exploitation agricole et de la sous-location à des tiers
Date de l'opération	<p>24/11/2020</p> 
ODD	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p> ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD11 : Villes et communautés durables ODD12 : Consommation et production responsables </p>

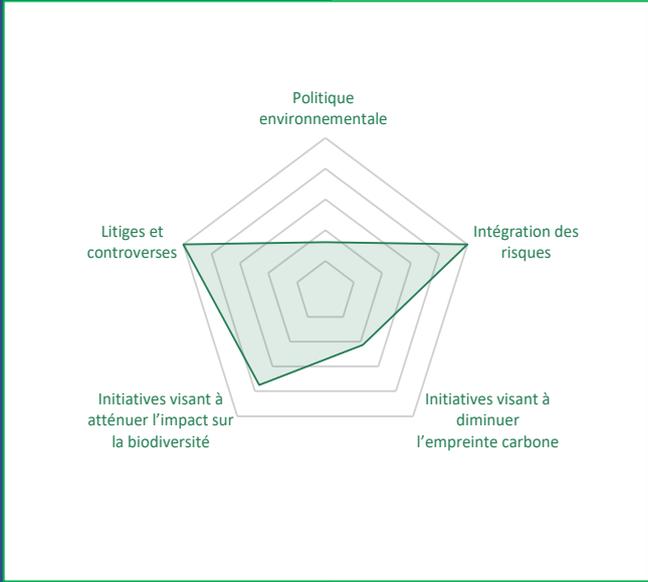
B. Activité

Créée en 2016 par Jean-Noël Gertz et Théophile Champagnat, Cycloponics réhabilite des espaces souterrains inutilisés (parking/caves) pour y produire des denrées alimentaires (endives et champignons bios) et offrir des espaces en location aux professionnels de secteurs spécifiques de l'alimentation ou de l'Économie Sociale et Solidaire.

C. Score ESG

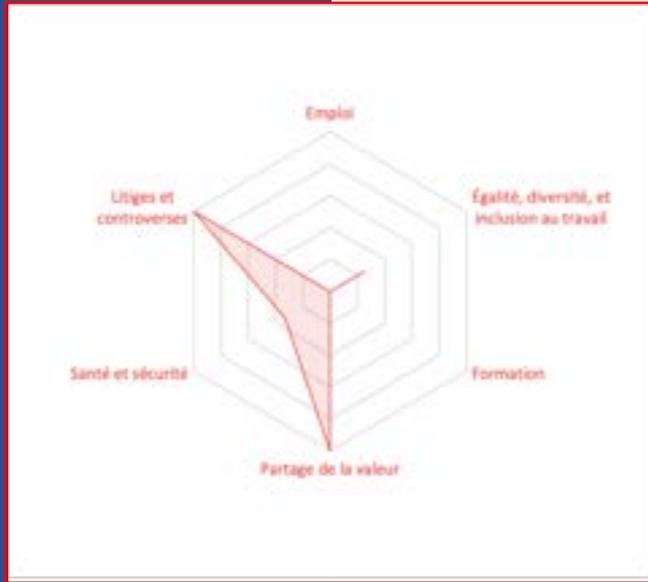


Le score global ESG de Cycloponics place la société à 10 points en-dessous de la moyenne du portefeuille.



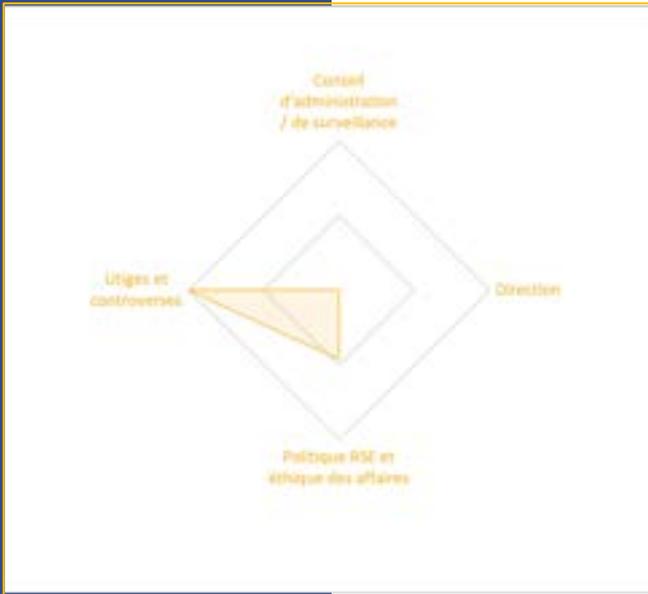
PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Près de 5 points en-dessous la moyenne du portefeuille.



PARTIE SOCIALE

Près de 18 points en-dessous de la moyenne du portefeuille.



PARTIE GOUVERNANCE

Score de 10 points en-dessous de la moyenne du portefeuille.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. **Géochanvre**
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES

A. Synthèse

Secteur d'activité	 AGRICULTURE
Solution	Fabrication de toiles de chanvre par hydro-liage à destination des secteurs du paysage et du maraichage pour remplacer le bâchage plastique
Date de l'opération	<p>05/03/2021</p> 
ODD	  <p>ODD 2 : Faim « zero » ODD 12 : Consommation et production responsables</p>

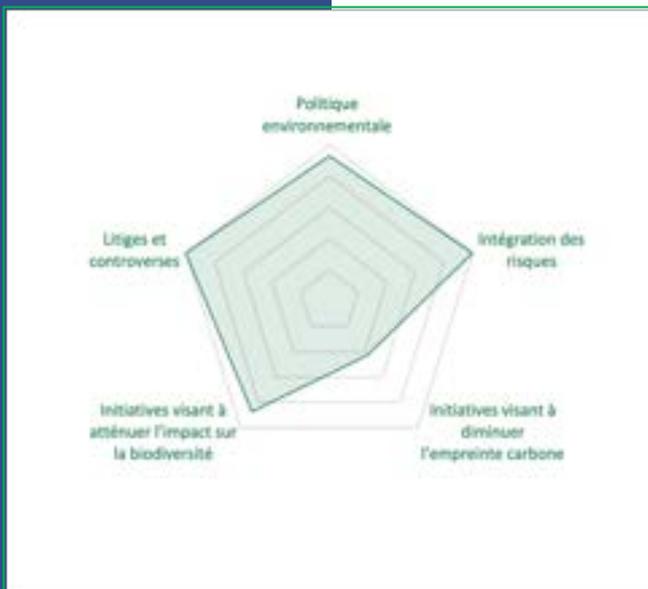
B. Activité

La société Géochanvre est née en 2014 de la volonté de son dirigeant, Frédéric Roure, agronome, ingénieur écologue, d'apporter une alternative écologique, éthique et économique aux produits plastiques et en fibres importées. L'entreprise s'appuie sur une technologie innovante qu'elle a brevetée au niveau international, qui consiste à lier des fibres végétales par projection d'eau sous haute pression sans nécessiter l'ajout d'adjuvant grâce à un procédé d'hydro-liage. Ce procédé permet de produire de manière industrielle des toiles « intissées » 100% biodégradables. Les marchés visés sont l'agriculture, le paysagisme, les emballages, et les géotextiles techniques.

C. Score ESG

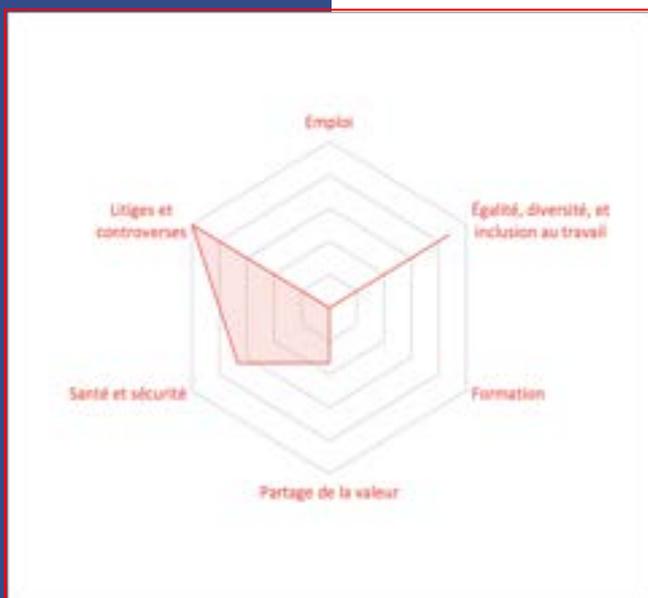


Géochanvre se place à 4 point au-dessus de la moyenne globale du portefeuille, en amélioration son score par rapport à l'an passé.



PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Près de 15 points au-dessus de la moyenne du portefeuille.



PARTIE SOCIALE

6 points en dessous de la moyenne du portefeuille.



PARTIE GOUVERNANCE

Plus de 2 points en-dessous de la moyenne du portefeuille.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. **YesYes**
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES



A. Synthèse

Secteur d'activité	 DÉCHETS
Solution	Reconditionnement local et durable de produits électroniques (smartphones, tablettes, consoles de jeux)
Date de l'opération	<p style="text-align: center;">20/05/2021</p> 
ODD	 <p style="text-align: center;">ODD12 : Consommation et production responsables</p>
Greenfin	Reconditionnement local et durable de produits électroniques (smartphones, tablettes, consoles de jeux)
Taxonomie	Transition vers une économie circulaire

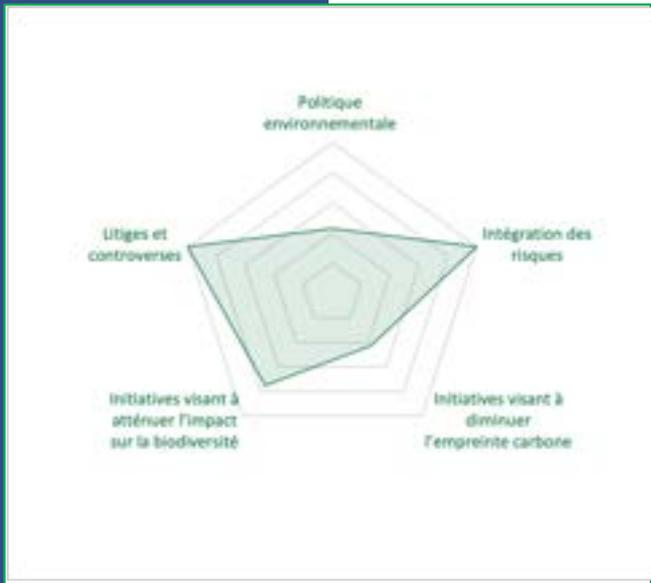
B. Activité

La société YesYes (nom commercial de la société Treezy) est née en 2018 de la volonté de ses dirigeants, David Mignot et Christophe Perrin d'apporter une alternative durable, éthique et locale à l'activité de reconditionnement de produits électroniques (smartphones, tablettes, ordinateurs et consoles de jeu) en elle-même déjà vertueuse sur le plan environnemental (vs. achat neuf). L'entreprise est basée en Normandie (Caen) où elle opère un premier atelier/boutique. Les produits sont majoritairement vendus sur le site de la marque.

C. Score ESG

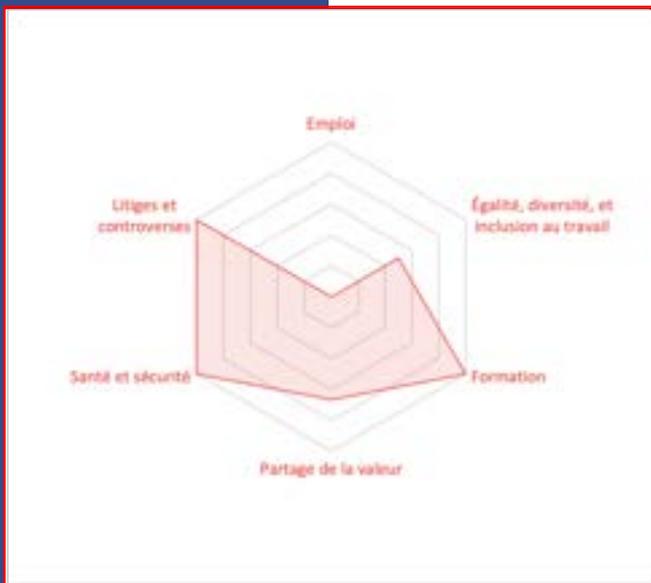


YesYes se situe 3 points au-dessus de la moyenne du portefeuille.



PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Près de 2 points en-dessous de la moyenne du portefeuille.



PARTIE SOCIALE

Près de 6 points au-dessus de la moyenne du portefeuille.



PARTIE GOUVERNANCE

Plus de 13 points au-dessus que la moyenne.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. **Eco CO2**
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES

A. Synthèse

Secteur d'activité	 ÉNERGIE
Solution	Conception et développement de programmes de sensibilisations aux économies d'énergie
Date de l'opération	17/09/2021 
ODD	  ODD12 : Consommation et production responsables ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique
Greenfin	Energie – Services énergétiques – conception et réalisation de projets d'économies, de rénovation, et de management des risques liés à l'énergie Bâtiment – Production et approvisionnement en produits et technologies d'efficacité énergétique » : Systèmes centralisés de contrôle énergétique, affichage énergétique domestique et compteurs intelligents
Taxonomie	Facilitateur – Services permettant d'améliorer l'efficacité énergétique

B. Activité

Créée en 2009 à Nanterre, ECO CO₂ conçoit et développe des programmes de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie sélectionnés par la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat) et financés par "des obligés" (fournisseurs d'énergie) dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE).

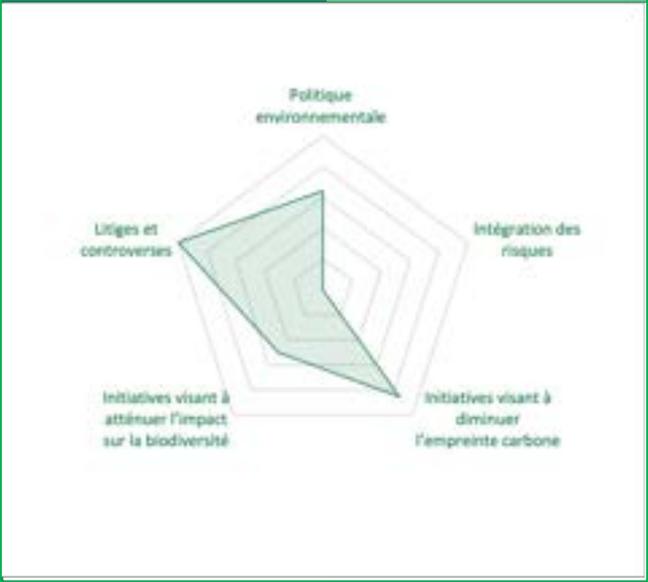
La société a développé une nouvelle activité, afin de se désensibiliser progressivement des CEE :

- conseil/études : la société propose aux entreprises/collectivités/bailleurs sociaux des études, analyses et recommandations au sujet de leur consommation d'énergie.

C. Score ESG

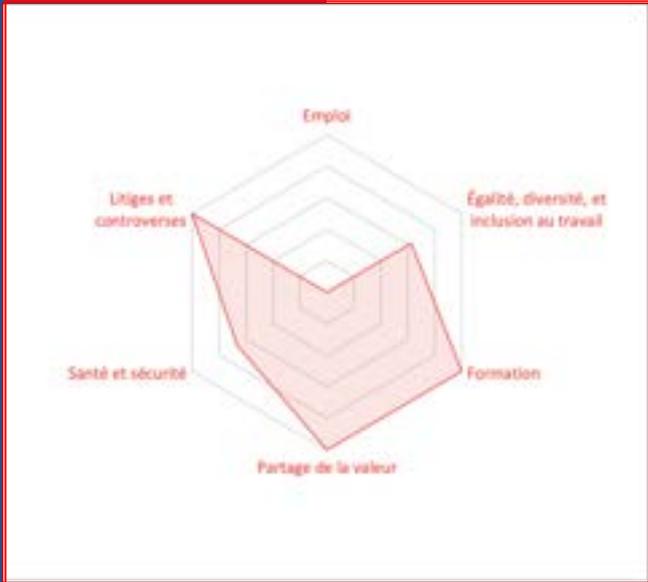


Un score global supérieur de 8 points à la moyenne du portefeuille – le deuxième meilleur score du portefeuille de sociétés.



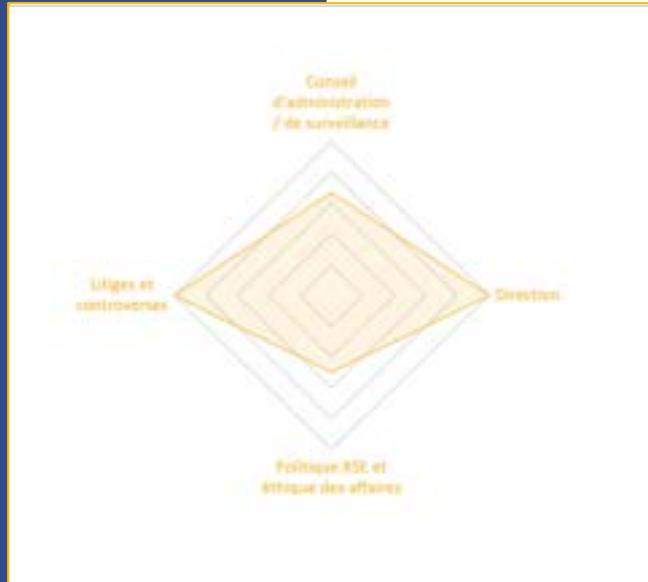
PARTIE ENVIRONNEMENTALE

3 points au-dessus de la moyenne du portefeuille.



PARTIE SOCIALE

Plus de 8 points au-dessus de la moyenne du portefeuille.



PARTIE GOUVERNANCE

8 points de plus que la moyenne du portefeuille (score le plus élevé du portefeuille).

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (réglementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. **EcoTree**
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES



A. Synthèse

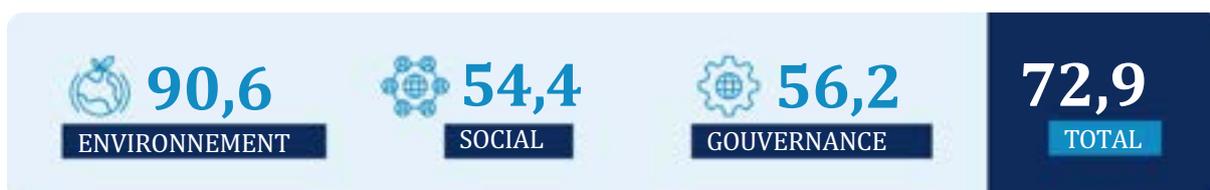
Secteur d'activité	 AGRICULTURE
Solution	Réalisation de projets de reforestation/afforestation et de protection de la biodiversité.
Date de l'opération	<p style="text-align: center;">17/06/2022</p> 
ODD	 <p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>
Greenfin	Agriculture et forêt – Activités forestières moins émettrices de carbone et liées à la séquestration du carbone
Taxonomie	Réhabilitation et restauration des forêts

B. Activité

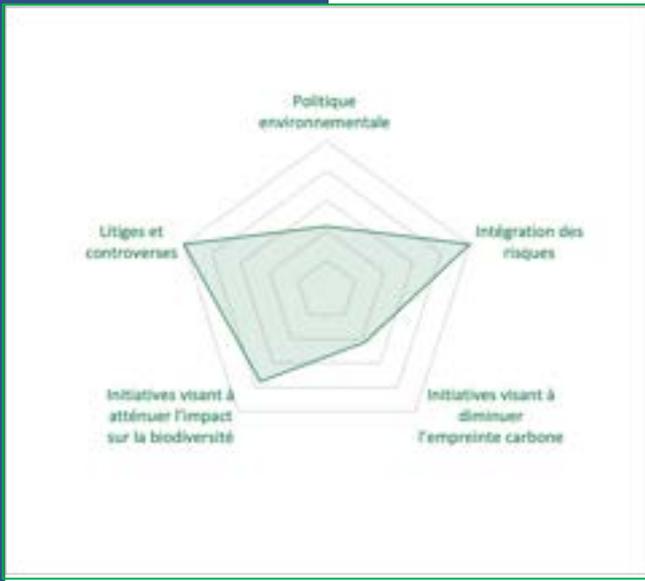
EcoTree, fondée en 2016, est active dans l'investissement participatif en sylviculture et/ou protection de la biodiversité. L'entreprise est spécialisée dans la valorisation écologique et économique des forêts françaises, en permettant aux particuliers et aux entreprises de devenir propriétaire d'arbres et d'ainsi participer au renouvellement et à la bonne gestion de ces dernières.

Concrètement l'activité consiste à identifier du foncier (agricole, friches ou forêts en carence de gestion) pour lequel est défini un itinéraire sylvicole durable et validé par des experts indépendants. La forêt est ensuite plantée, gérée et suivie.

C. Score ESG

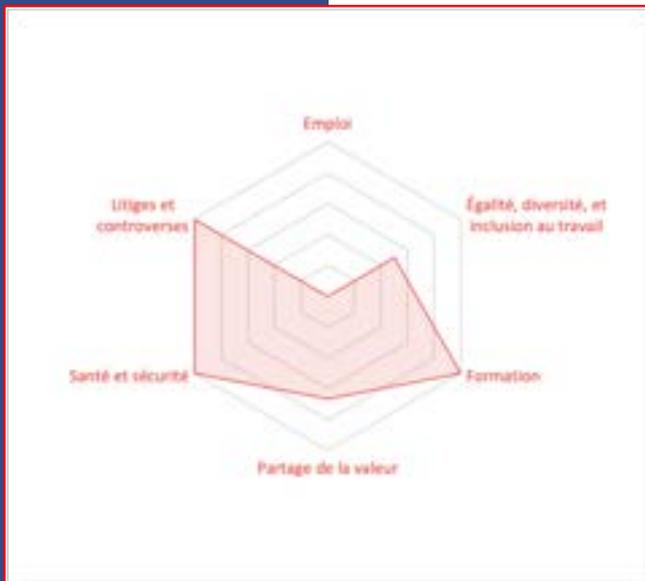


Un score global de plus de 16 points au-dessus de la moyenne du portefeuille, c'est le meilleur score du portefeuille et en hausse de 3 points.



PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Près de 29 points au-dessus de la moyenne du portefeuille (meilleur score). C'est le meilleur score.



PARTIE SOCIALE

2 points en-dessous de la moyenne du portefeuille.



PARTIE GOUVERNANCE

4 points de plus que la moyenne du portefeuille.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. **Energy Pool**
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES

A. Synthèse

Secteur d'activité	 ENERGIE
Solution	Plateforme applicative et équipement sur sites industriels permettant de réduire la consommation électrique au moment où le réseau est tendu (i.e effacement), ce qui permet d'éviter de la production de pointe très carbonée.
Date de l'opération	29/07/2022 
ODD	  ODD 7 : Energie propre ODD 9 : Infrastructures résilientes
Greenfin	Energie / Distribution / Systèmes et compteurs intelligents & Energie / Services / Services énergétiques
Taxonomie	Transmission et distribution d'électricité

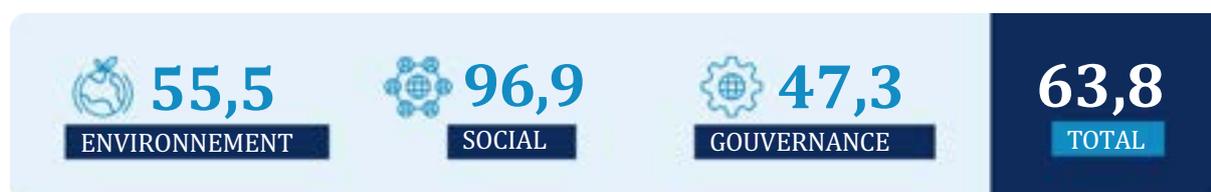
B. Activité

Energy Pool a été fondée en 2009 par Olivier Baud alors directeur d'une Business Unit de Pechiney. Il avait été directeur d'une usine d'aluminium chez Pechiney lors de la sécheresse de 2003 et avait découvert la valeur de l'effacement de consommation en période de pointe.

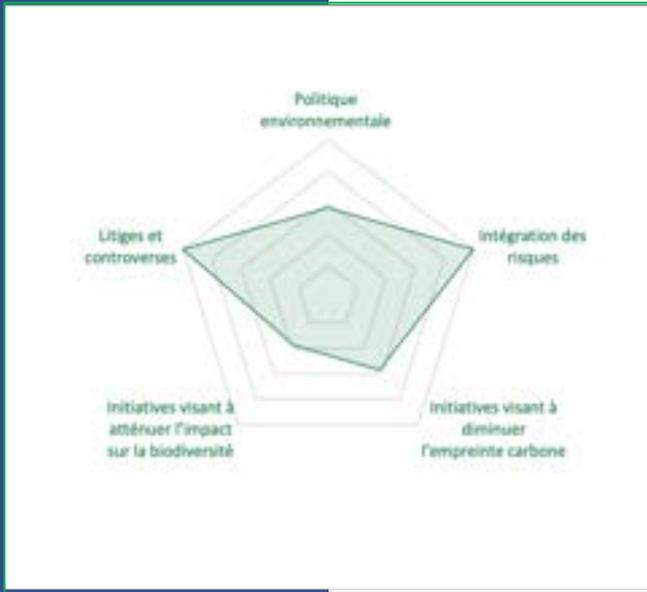
La société a 3 métiers, qu'elle déploie progressivement dans plusieurs pays en partant de la France (marché historique) :

- Agrégateur de demande d'électricité (industriels et gros consommateurs), en puissance (W) ou en énergie (Wh) pour vendre une capacité d'effacement au(x) gestionnaire(s) de réseau (95% activité = puissance, 4 GW gérés). C'est le métier historique en France. C'est environ 70% de la marge brute ;
- Prestation de service à des opérateurs réseau ou des consommateurs pour optimiser l'énergie (Wh) ou la puissance (W), consommée ou produite (95% activité = puissance consommée). C'est le métier au Japon avec Tepco comme client. C'est environ 25% de la marge brute ;
- Vente de services notamment du logiciel (DERMS), du produit (DR Box), et du consulting. C'est une activité encore émergente (moins de 5% de la marge brute) mais en forte croissance. Cette branche est en train de s'étoffer avec du conseil vers les industriels en termes de transformation des process et de gestion élargie de l'énergie (incluant stockage, autoproduction, demande).

C. Score ESG



Un score global inférieur de 7 points à la moyenne du portefeuille. C'est le 3^{ème} meilleur score.



PARTIE ENVIRONNEMENTALE

6 points en dessous de la moyenne du portefeuille.



PARTIE SOCIALE

Plus de 40 points au-dessus de la moyenne du portefeuille (meilleur score).



PARTIE GOUVERNANCE

Près de 17 points de plus que la moyenne du portefeuille.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. **Agrivienne**
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES

AGRIVIENNE

A. Synthèse

Secteur d'activité	 AGRICULTURE
Solution	Mise en place de pratiques agroforestières et de pratiques environnementales vertueuses sur une exploitation agricole de c. 400 hectares dans la Vienne (86)
Date de l'opération	<p>12/10/2022</p> 
ODD	  <p>ODD 2 : Assurer la sécurité alimentaire avec une agriculture durable</p> <p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>

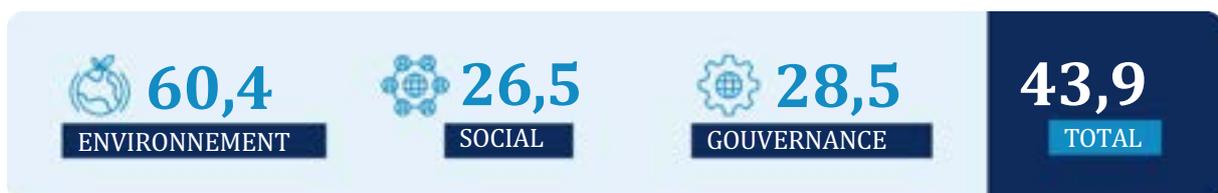
B. Activité

La société Agrivienne a été créée en 2020 par Clément Gilbert (21 ans) afin de reprendre une exploitation de 347 hectares dans la Vienne. Il a racheté certains éléments clé de l'exploitation en 2020 (le système d'irrigation, les bâtiments d'exploitation, les bâtiments d'habitation et 10 hectares de fonciers sur lesquels sont situés les actifs).

Il a dans le même temps pris les terres agricoles (347 hectares) en fermage dans l'attente d'un partenaire qui pourrait l'accompagner pour le rachat de ces terres. Il y cultive des grandes cultures (blé, maïs, orge, colza, etc). Les terres possèdent un bon pourcentage de matière organique, une excellente qualité de parcellaire et d'importantes ressources en eau.

A la suite du rachat des terres agricoles, l'objectif est de consolider les points forts de l'exploitation actuelle et d'engager une nouvelle dynamique d'activités, plus en adéquation avec la demande des consommateurs et les attentes sociétales. Clément Gilbert a notamment décidé de convertir progressivement son exploitation en HVE III puis en ACS (Agriculture de Conservation des Sols), tout en mettant en place des pratiques d'agroforesteries. Ces pratiques ont vocation à maximiser le pouvoir de captation carbone de ses terres. Il est pour cela accompagné par l'Association Française d'Agroforesterie.

C. Score ESG



Le score global est inférieur de 12 points à la moyenne du portefeuille. Il s'agit de la première notation ESG de la société depuis l'investissement.

Nota : notre questionnaire (voir la démarche dans son ensemble) n'est pas adapté pour ce type d'entreprise, notamment dans les dimensions « S » et « G ». En effet, s'agissant d'une société unipersonnelle, celle-ci ne répond pas au cadre d'analyse habituel de l'ESG.

Cependant, sur le plan environnemental certaines initiatives méritent d'être exposées et cela se reflète dans le score de l'entreprise sur ce volet

D. Initiatives environnementales

L'objectif premier de l'investissement est que l'exploitation de Clément Gilbert réponde très vite aux meilleures pratiques de l'agriculture durable. A ce titre, Clément Gilbert a pris l'engagement d'un calendrier de transition de l'exploitation en HVE 3 d'ici fin 2023 puis en ACS dès l'été 2025, co-construit avec l'Association Française d'Agroforesterie. En parallèle, un plan d'action a été construit, avec notamment la plantation de haies, la mise en place de têtes de rotation de culture, des intercultures et du pâturage. Un accompagnement de Clément Gilbert par nos experts agronomiques sera effectué durant les premières années de la conversion.

De plus, un projet de construction de 7 éoliennes supplémentaires sur l'exploitation est en cours ainsi que le projet de lancement d'une unité de méthanisation de 200-300 kW et d'un hangar photovoltaïque à horizon 2026.

Par ailleurs, les denrées alimentaires ainsi que les produits phyto pharmaceutiques sont recyclés et collectés par des organismes spécialisés.

Enfin, M. Gilbert vise à se fournir localement et travaille uniquement avec des acteurs locaux à moins de 15 km de l'exploitation agricole.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (réglementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. **Actifs de Développement Durable**
- X. NOVAG
- XI. Noil

ANNEXES

ACTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A. Synthèse

Secteur d'activité	 MOBILITÉ
Solution	Décarbonation des activités fluviales
Date de l'opération	2023 
ODD	 ODD11 : Villes et communautés durables

B. Activité

Créée en 2020 en partenariat avec la CPP (Communauté Portuaire de Paris), structure associative de loi 1901 regroupant les armateurs actifs sur la Seine dans le tourisme ou dans l'industrie (Lafarge ...), la société Actifs de Développement Durable (ADD) a vocation à financer :

Le retrofit (remotorisation électrique) de bateaux ou l'acquisition de bateaux électriques neufs en vue de les louer à des armateurs via des contrats de location financière,
Tout autre actif permettant la décarbonation des activités fluviales.

La gestion opérationnelle d'ADD est assurée par la CPP via son président, Olivier Jamey, et son responsable mobilité durable, Grégoire Jourdan Gassin

C. Score ESG

Nous n'avons pas calculé de score ESG pour la société ADD car notre questionnaire (voir la démarche dans son ensemble) n'est pas adapté pour ce type d'entreprise, notamment dans les dimensions « S » et « G ». En effet, s'agissant d'une société sans salarié actuellement, celle-ci ne répond pas au cadre d'analyse habituel de l'ESG.

Cependant, sur le plan environnemental certaines initiatives méritent d'être exposées.

D. Initiatives environnementales

L'entreprise a pour vocation de favoriser le passage en électrique de la filière fluviale française, l'électrification permettant d'économiser c.80% des émissions de CO2 des flottes actuelles.

Elle favorise également le report modal vers le fleuve dans le secteur du transport de marchandises : selon le ministère de la Transition écologique et solidaire, un convoi fluvial qui transporte 5.000 tonnes de marchandises supprime 200 camions sur les routes et est équivalent à 125 wagons, et ce, en émettant en moyenne 3 à 4 fois moins de CO2.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. **NOVAG**
- XI. Noil

ANNEXES

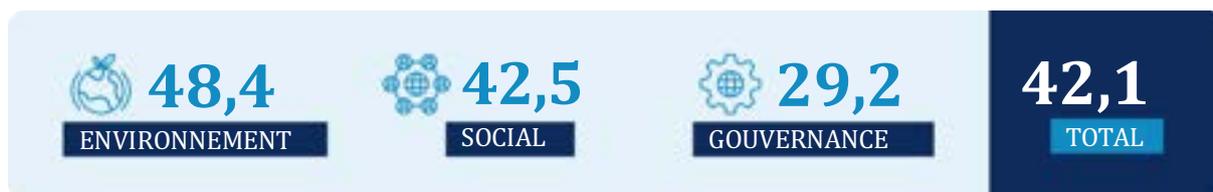
A. Synthèse

Secteur d'activité	 AGRICULTURE
Solution	Machinisme agricole
Date de l'opération	<p>2023</p> 
ODD	 <p>ODD2 : Assurer la sécurité alimentaire avec une agriculture durable</p>

B. Activité

Créée en 2012 par Ramzi Frikha, Novag est une société spécialisée dans la conception et l'assemblage de semoirs en semis direct de 1 à 9m. Ce type de semoir permet de semer directement sans labourer les sols. Les semoirs peuvent s'utiliser avec une large gamme de cultures (jusqu'à 4 types de semis différents en simultané), dans des conditions agricoles variées et pour tout type de sols, notamment pour ceux connaissant des problèmes de sécheresse. La société vend ses semoirs pour un prix moyen de 150K€ (jusqu'à 350K€ pour les 9m) dans plus de 22 pays, plus de 80% du CA étant réalisé à l'étranger. Pour mémoire, le score ESG de 2023 est reproduit ici pour 2024, la société ayant connu de graves difficultés en 2024 amenant sa liquidation judiciaire en 2025.

C. Score ESG



Un score global inférieur de 14 points à la moyenne du portefeuille.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FONDS & ENGAGEMENT ESG DU FONDS

- I. L'approche ESG
- II. Les faits marquants de 2022
- III. Présentation des PAI (règlementation SFDR)

PERFORMANCE ESG DU FONDS

- I. Synthèse globale du portefeuille
- II. Principaux résultats
- III. Vision globale des PAI

REVUE ESG DU PORTEFEUILLE

- I. Osmosun
- II. Cycloponics
- III. Géochanvre
- IV. YesYes
- V. Eco CO2
- VI. EcoTree
- VII. Energy Pool
- VIII. Agrivienne
- IX. Actifs de Développement Durable
- X. NOVAG
- XI. **Noil**

ANNEXES

A. Synthèse

Secteurs d'activité	 
Solution	Noil convertit des scooters thermiques en scooters électriques éco-responsables
Date de l'opération	06/2024 
ODD	   ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 12 : Consommation et production responsables ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

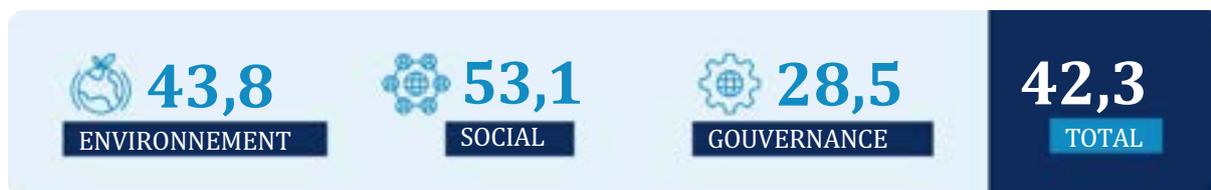
B. Activité

Fondée en 2018 par Cédric Plasse, Guillaume Roy et Cédric Topalian, NOIL est une entreprise française pionnière dans le rétrofit de scooters thermiques en électriques. Rejoint ensuite par Clément Fleau (CEO), Raphaël Setbon (CTO) et Victor Breban (Head of Sales), NOIL répond à l'enjeu majeur de transition énergétique dans la mobilité légère urbaine, en particulier avec l'interdiction progressive des deux-roues thermiques dans les ZFE européennes.

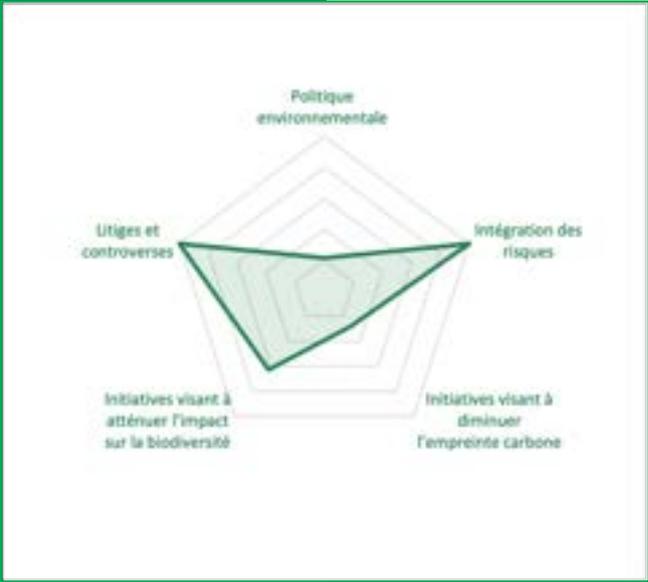
NOIL conçoit, homologue et commercialise des kits de conversion plug-and-play, installables en 24h par son réseau de plus de 185 partenaires agréés. Les kits sont proposés à partir de 549 € à 1 329 € selon les modèles (ou 59 €/mois sans engagement), incluant la prise en charge administrative, une appli connectée, et une garantie 2 ans. Le modèle repose sur la vente directe B2C et B2B2C, avec une marge sur kits, services, pièces détachées, et des revenus de conseil ou d'industrialisation.

En 2023, NOIL a réalisé un CA estimé à 1,2 M€, et 1,9 M€ de revenus en 2024. Avec des kits développés pour Honda, et des discussions avec Peugeot, Yamaha et Piaggio, NOIL ambitionne de devenir le leader européen du rétrofit 2-roues d'ici 2030, tout en s'engageant sur les volets écologiques (3,5 tCO₂ évitées/kit) et sociaux (inclusion via ESAT, GEPSA).

D. Score ESG

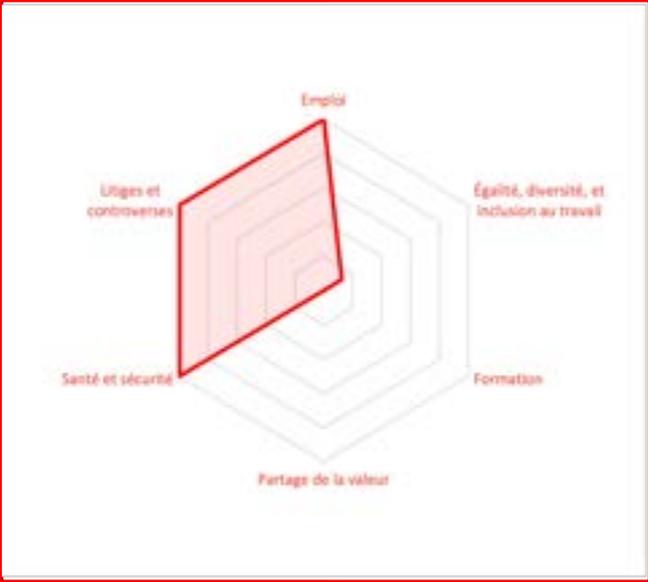


Un score global inférieur de 14 points à la moyenne du portefeuille.



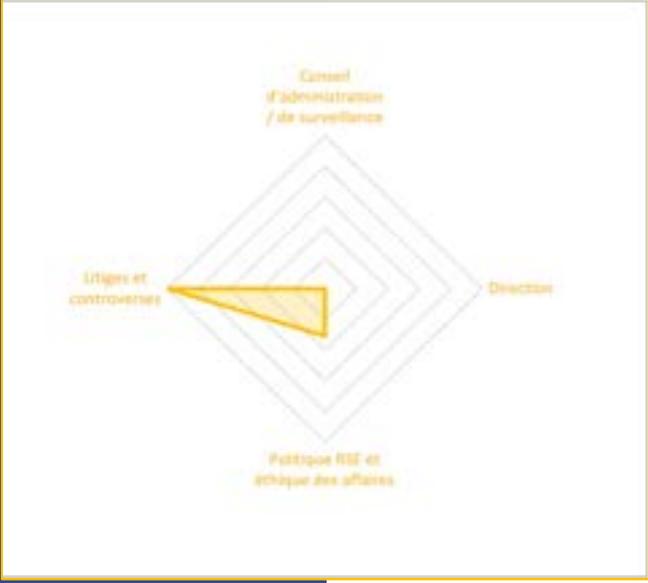
PARTIE ENVIRONNEMENTALE

18 points en dessous de la moyenne du portefeuille.



PARTIE SOCIALE

3 points en-dessous de la moyenne du portefeuille.



PARTIE GOUVERNANCE

19 points en-dessous de la moyenne du portefeuille.

Annexes - Questionnaire

A. Environnement

1. Politique environnementale

	Questions
1.1	L'entreprise a-t-elle élaboré une stratégie/politique environnementale ?
1.1.1	Si oui, quels sont les objectifs environnementaux de la stratégie ?
1.1.2	Si oui, ces objectifs sont-ils chiffrés ?
1.1.3	Si oui, quelle est la période choisie pour implémenter la stratégie environnementale ?
2.1	L'entreprise a-t-elle fait certifier par un tiers sa politique environnementale ?
2.1.1	Si oui, merci de le préciser
2.2	L'entreprise informe et sensibilise-t-elle régulièrement ses employés aux enjeux environnementaux ?
2.2.1	Si oui, merci de le préciser
3	L'entreprise a-t-elle déjà réalisé un bilan carbone ?
3.1	Si oui, précisez la date de votre dernière évaluation et les résultats chiffrés
3.2	Si oui, précisez le périmètre (scope 1, 2 ou 3)
4	Quelle est la consommation d'énergie annuelle (en GWh) ?
5	Quelle est la quantité (tonnes) d'émission / de rejets dans l'eau ?
6	Quelle est la quantité (tonnes) de déchets dangereux ou radioactifs produits ?
7	L'entreprise a-t-elle évalué son impact sur la biodiversité ?
8	L'entreprise propose des produits faciles à réparer / à recycler (éco-conception) ?
9	Les produits et/ou services bénéficient d'un label écologique ?
10	L'entreprise procède à l'analyse du cycle de vie de ses produits ?
11	Est-ce que l'entreprise est engagée dans des initiatives, réseaux ou mouvements en faveur du climat ?
11.1	Si oui, lesquelles ?
12	Autres initiatives pertinentes (merci de préciser en commentaires)

2. Intégration des risques environnementaux

	Questions
13	L'entreprise a-t-elle identifié son exposition aux risques et/ou opportunités liés au changement climatique ?
13.1	Si oui, lesquels ?

3. Initiatives visant à diminuer l'empreinte carbone

	Questions
14	Quelles initiatives environnementales ont été mises en œuvre pour diminuer l'empreinte carbone des activités liées au fonctionnement de l'entreprise (vous pouvez choisir de répondre de façon descriptive et/ou en cochant les réponses qui vous ont proposées)
14.1	Achat d'énergie renouvelable
14.2	Si oui, précisez % d'énergie renouvelable vs non renouvelable
14.3	Suivi et limitation des déplacements en avion
14.4	Suivi et limitation des déplacements par route
14.5	L'entreprise utilise des matériaux recyclés à chaque fois que cela est possible ?
14.6	Programme de sobriété énergétique
14.7	Green cloud
14.8	Compensation carbone (merci de préciser en commentaires)
14.9	Autres initiatives pertinentes (merci de préciser en commentaires)

4. Initiatives visant à atténuer l'impact sur la biodiversité

	Questions
15	Indiquer parmi les initiatives suivantes celles qui ont été mises en place par l'entreprise pour atténuer son impact sur l'environnement :
15.1	Réduire la consommation en eau
15.2	Utilisation de matériels/appareils électroniques recyclés (téléphones, ordinateurs portables, etc.)
15.3	Réduction de la consommation des principaux intrants (matières premières, etc.)
15.4	Réduction des déchets / Recyclage
15.5	Réduction des polluants et déchets dangereux
15.6	Protection de la biodiversité et des écosystèmes
15.7	Impact sur la déforestation
15.8	L'entreprise vise -t-elle à se fournir localement ?

5. Litiges et controverses

	Questions
16	Votre entreprise a-t-elle connu un problème majeur ou un nouveau litige en matière d'environnement au cours de l'année écoulée ?
16.1	Si oui, précisez

B. Social

1. Emploi

	Questions
17	Effectif total salarié en ETP à la fin de la période précédente (n-1)
17.1	dont en France
18	Effectif total salarié en ETP à la fin de la période (n)
18.1	dont en France
19	Nombre d'embauches en ETP sur la période
20	Nombre de départs en ETP sur la période (volontaires et involontaires)

2. Egalité, diversité et inclusion

	Questions
21	L'entreprise dispose -t-elle d'une politique ou initiative officielle en matière de diversité et d'inclusion ? Si oui, veuillez fournir une copie de la politique
21.1	Si non, seriez-vous prêt à développer une politique ou une initiative de diversité et d'inclusion ?
22	Nombre de femmes employées en ETP permanent
23	Merci d'indiquer quelles initiatives ont été mises en œuvre en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion en milieu de travail (par exemple : identification des barrières à l'entrée, culture et leadership, formations, analyse des écarts de salaire liés au genre, à la race, l'orientation sexuelle, religion, l'âge, interventions en écoles/universités pour inspirer les jeunes femmes, ou issus de minorités etc.) .
24	L'entreprise a-t-elle mis en place des initiatives d'inclusion des personnes handicapées ?
24.1	Si oui, préciser
25	La société a-t-elle calculé son index de l'égalité professionnelle (index Egapro)
26	Quel est le pourcentage de femmes parmi les 10 rémunérations les plus élevées de la société ?

3. Formation

	Questions
27	Budget formation moyen par salarié

4. Partage de la valeur

28	L'entreprise a-t-elle mis en place un mécanisme de partage de la valeur ? (participation, BSPCE)
28.1	Accès des salariés non dirigeants (en dessous du codir) au capital
28.1.1	Si oui, merci de préciser le % d'employés actionnaires
28.1.2	Si oui, merci de préciser le % du capital détenu par les employés

5. Santé et sécurité

	Questions
29	L'entreprise dispose t'elle d'un outil de pilotage des accidents du travail sont-ils mesurés ?
30	L'entreprise dispose t'elle d'un outil de pilotage de l'absentéisme ?
31	L'entreprise dispose t'elle d'un outil de pilotage du bien-être au travail ?

6. Litiges et controverses

	Questions
32	L'entreprise a-t-elle connu un nouveau litige matériel dans le domaine social en 2024
32.1	Plainte pour discrimination, harcèlement, etc.
32.2	Grèves
32.3	Plan de licenciement
32.4	Révocation/Licenciement/Départ du ou des dirigeant(s)

C. Gouvernance

1. Conseil d'Administration / de Surveillance

	Questions
33	Nombre de membres composant votre Conseil (Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance ou équivalent)
34	Nombre de membres indépendants au sein du Conseil d'Administration ou de Surveillance ?
35	% de femmes au sein du Conseil d'Administration ou de Surveillance

2. Direction

	Questions
36	Nombre de membres du Comité exécutif / direction
36.1	Nombre de femmes siégeant au Comité exécutif / direction
37	Une femme est-elle à la tête de la société (Directrice Générale ou équivalent) ?

3. Politique RSE et éthique des affaires

	Questions
38	L'entreprise a-t-elle ou est-elle en train d'obtenir un statut particulier en matière de RSE (par exemple "Benefit Corporation" ou "entreprise à mission" ou "Bcorp" en France) ?
38.1	Si oui, quel est-il ?
38.2	Si oui, l'entreprise est-elle certifiée ou est-elle en cours de certification ?
38.2.1	Si oui, merci de préciser
39	Les performances RSE de l'entreprise ont-elles déjà été évaluées par un organisme tiers externe ?
39.1	Si oui, précisez
40	En matière d'organisation, l'entreprise a-t-elle mis en place les initiatives RSE suivantes :
40.1	Politique RSE
40.2	Responsable RSE
40.3	La thématique RSE est-elle examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance ?
41	L'entreprise a-t-elle intégré des critères ESG dans sa politique d'évaluation et/ou de rémunération ?
41.2	L'entreprise a-t-elle formalisé un code éthique / de conduite ?
41.2.1	Si oui, précisez
41.3	L'entreprise a-t-elle formalisé une politique de lutte contre la corruption ?
41.3.1	Si oui, précisez
41.4	L'entreprise a-t-elle défini une politique ou charte d'achats responsables ?
41.4.1	Si oui, précisez
41.5	L'entreprise prend-elle en considération des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'évaluation ou les audits de ses fournisseurs ?
41.5.1	Si oui, précisez
42	L'entreprise est-elle conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD)?
43	L'entreprise a-t-elle défini une politique de sécurité des systèmes d'information ?
44	Souhaitez-vous nous informer de démarches, bonnes pratiques ou projets particuliers que votre entreprise a mis en place en matière de RSE ? (Optionnel)

3. Litiges et controverses

	Questions
45	L'entreprise a-t-elle connu un litige en matière de déontologie des affaires au cours de l'année écoulée ?
45.1	Si oui, précisez
46	L'entreprise, ses entités affiliées et/ou ses membres anciens ou présents ont-ils été le sujet d'enquête ou de condamnation administrative ou criminelle ?
46.1	Si oui, précisez



FAMAE
IMPACT

Investir pour un impact environnemental
positif et durable

www.famaeimpact.com